

RAPPORT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE
A MADAGASCAR
2010 A 2012

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	1
PREFACE OU MOTS DU CN	2
INTRODUCTION	3
SYNTHESE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE 2008-2012	4
RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE DE LA SNMF 2008-2012	5
LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR AU COURS DES ANNEES 2010 A 2012	7
AMELIORATION DU CADRE ECONOMIQUE, LEGAL ET REGLEMENTAIRE POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET SECURISE DU SECTEUR	8
OFFRE VIABLE ET PERENNE DE PRODUITS ET SERVICES ADAPTES, DIVERSIFIES ET EN AUGMENTATION, NOTAMMENT DANS LES ZONES NON ENCORE COUVERTES PAR LES IMF PROFESSIONNELLES.....	9
ORGANISATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MANIERE A PERMETTRE UNE BONNE STRUCTURATION DU SECTEUR, UNE COORDINATION EFFICACE DU SECTEUR ET UNE CONDUITE EFFICIENTE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE	13
STATISTIQUES CONSOLIDEES DES ACTIVITES DE MICROFINANCE	16
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES EXERCANT DES ACTIVITES DE MICROFINANCE	26
LISTE ET COORDONNEES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	27
CONCLUSION (PERSEPCTIVES).....	29
CARTOGRAPHIE	30

LISTE DES ABREVIATIONS

ACOA	: Association des Caisses OTIV Autonomes
AECA	: Association d'Epargne et de Crédit Autogérée
AFD	: Agence Française de Développement
AFI	: Alliance for Financial Inclusion
AGEPASEF	: Agence d'Exécution du Projet d'Appui au Secteur Financier
AGEPMF	: Agence d'Exécution du Projet MicroFinance
APIMF	: Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance
CAE	: Crédit Avec Education
CECAM	: Caisse d'Epargne et de Crédit Agricoles Mutuels
CEFOR	: Crédit Epargne FORMation
CNMF	: Coordination Nationale de la MicroFinance
CSBF	: Commission de Supervision Bancaire et Financière
CSMF	: Conseil Supérieur de la MicroFinance
FENU	: Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FEPA	: Foire de l'Elevage et de la Production Animale
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FIER-MADA	: Foire Internationale de l'Economie Rurale de Madagascar
FIR	: Facilité d'Investissement Rural
FPR	: Facilité de Partage de Risques
FRIF	: Fonds de Renforcement Institutionnel et Financier
GSSP	: Groupe Sectoriel Secteur Privé
IFRA	: Institution Financière de la Région Anosy
IMF	: Institution de MicroFinance
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IOB	: Intermédiation en Opérations de Banque
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture
MPE	: Maison du Petit Elevage
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTIV	: Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola
PAFIM	: Programme d'Appui à la Finance Inclusive
PAMF	: Première Agence de MicroFinance
PASEF	: Programme d'Appui aux Services Financiers
PFI	: Programme Finance Inclusive
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SNFI	: Stratégie Nationale de Finance Inclusive
SNFR	: Stratégie Nationale de Finance Rurale
SNMF	: Stratégie Nationale de MicroFinance
TIAVO	: Tahiry Ifamonjena amin'ny Vola
UNCDF	: United Nations for Capital and Development Fund

PREFACE OU MOTS DU CN

INTRODUCTION

SYNTHESE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE 2008-2012

Vision

« Disposer d'un secteur de la MicroFinance professionnel, viable et pérenne, intégré au secteur financier, diversifié et innovant, assurant une couverture satisfaisante de la demande du territoire et opérant dans un cadre légal, réglementaire, fiscal et institutionnel adapté et favorable »

Objectif de développement

Favoriser l'accès à des services de microfinance diversifiés tant au niveau de l'offre de produits qu'au niveau des types d'institutions, grâce à des institutions viables, intégrées dans le secteur financier pour une majorité de ménages à faible revenu et de micro entrepreneurs sur l'ensemble du territoire malagasy jusqu'en 2012.

Trois axes stratégiques

Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre économique, légal et réglementaire pour un développement harmonieux et sécurisé du secteur

Axe stratégique 2 : Offre viable et pérenne de produits et services adaptés, diversifiés et en augmentation, notamment dans les zones non encore couvertes par des IMF professionnelles

Axe stratégique 3 : Organisation du cadre institutionnel de manière à permettre une bonne structuration du secteur, une coordination efficace du secteur et une conduite efficiente de la Stratégie Nationale de MicroFinance

Principaux acteurs

- Ministère des Finances et du Budget
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Conseil Supérieur pour la MicroFinance (CSMF)
- Comité de Pilotage de la SNMF
- Coordination Nationale de la MicroFinance (CNMF)
- Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)
- Association Professionnelle
- Institutions de MicroFinance
- Partenaires Techniques et Financiers
- Institutions financières nationales et internationales

Objectifs quantitatifs

- Nombre de membres et/ou clients : 856 000
- Encours de crédit : 162 milliards Ariary
- Encours de dépôt : 98 milliards Ariary
- Taux de pénétration des ménages : 13%

RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE DE LA SNMF 2008-2012

La diligence et l'engagement des acteurs du secteur dans un contexte résolument défavorable a permis d'atteindre en partie les objectifs escomptés dans le cadre de la SNMF. L'analyse axe par axe de la SNMF a permis de relever les objectifs atteints et ceux qui ne l'ont pas été au cours de la période allant de 2008 à 2012.

Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre légal, économique, et réglementaire pour un développement harmonieux et sécurisé du secteur,

Par rapport à l'axe 1, les constats suivants sont à relever :

- Une des réalisations majeures a concerné l'adoption du cadre de stratégies et politiques favorisant le développement de la microfinance, notamment l'adoption du document de la SNMF en Conseil des Ministres et la mise en place du Comité de Pilotage de la SNMF.
- Néanmoins, le Comité de Pilotage a été mis en veilleuse dès le début de la période de crise, ses membres n'étant pas en mesure d'y siéger. Par ailleurs, l'harmonisation de la SNMF avec les autres politiques sectorielles de développement n'a pu être réalisée.
- En revanche, le cadre légal et réglementaire régissant les activités de microfinance a été, dans ses grandes lignes, complété et implanté, notamment en ce qui concerne la production et la publication des instructions manquantes par rapport à la loi sur la microfinance. La mise en conformité des IMF avec le nouveau cadre légal et réglementaire a permis également d'attribuer à la majorité des IMF (8 IMF en 2008 contre 32 en 2012) existantes les agréments/licences requis dans l'exercice de la profession.
- Par ailleurs, la supervision du secteur a été surtout handicapée par le manque de moyen ressenti au niveau de la CSBF et qui par conséquent n'a pas pu effectuer des contrôles exhaustifs au niveau de l'ensemble des IMF. A cela s'ajoute la faiblesse constatée en matière de contrôle interne du côté des IMF.

Axe stratégique 2 : Offre viable et pérenne de produits et services adaptés, diversifiés et en augmentation, notamment dans les zones non encore couvertes par des IMF professionnelles.

La professionnalisation accrue des IMF a permis à certaines institutions d'étendre leurs réseaux de distribution et de diversifier les produits offerts à leur clientèle respective. Plus récemment, la mise à contribution de l'application financière sur téléphonie mobile (Mobile Banking) a aussi facilité la distribution des produits et services (notamment transfert d'argent) dans les zones reculées de l'île. Cependant, une bonne partie des objectifs de ce deuxième axe n'ont pas pu être atteints, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- Forte disparité d'implantation se traduisant par une faible couverture du milieu rural en général, alors que dans les grandes villes on observe un foisonnement d'IMF ;
- Efficacité encore faible des IMF dans leur majorité, situation corroborée par une mauvaise maîtrise des risques, et des coûts d'opérations ;
- SIG utilisés ne répondant toujours aux besoins des IMF et ne leur permettant de disposer d'informations fiables et à jour ;
- Insuffisance de ressources dédiées au redressement et/ou à l'assainissement d'IMF en situation de précarité.

Axe stratégique 3 : Organisation du cadre institutionnel de manière à permettre une bonne structuration du secteur, une coordination efficace et une conduite efficiente de la SNMF

Par rapport à l'axe stratégique 3, on peut dire que certains objectifs escomptés ont été atteints. Les réalisations majeures ont trait aux aspects suivants :

- Mise en place et opérationnalisation de l'APIMF. Sous l'impulsion de la nouvelle association, des programmes de formations ont été ainsi adressés aux ressources humaines du secteur en 2012. L'élaboration d'un code de déontologie est en bonne voie de réalisation au niveau de l'association ;
- Audit de la CNMF. Cet audit a permis de repréciser les rôles et missions de la CNMF ainsi que d'élaborer le plan stratégique de la CNMF ;
- Mise en place du centre de ressources et de la base de données de la CNMF. Mais il y a lieu de noter que l'alimentation de la base de données demeure tributaire de la volonté des IMF à partager les données sur une base volontaire et ce en l'absence d'un cadre légal spécifique.

Par contre, pour des raisons liées surtout à la crise, la construction du cadre institutionnel tel que prévu dans la SNMF n'a pu être achevée. Il s'agit particulièrement de :

- L'opérationnalisation du Comité de Pilotage bien que ledit Comité ait été constitué ;
- La mise en place du Conseil Supérieur de la Microfinance ;
- La tenue de la table ronde des bailleurs de fonds.

LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR AU COURS DES ANNEES 2010 A 2012

Années	Faits marquants
2010	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et lancement de la Base de Données sur les activités de la microfinance à Madagascar - Mise en place de l'Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance (APIMF)
2011	site officiel du secteur de la microfinance à Madagascar « www.madamicrofinance.mg » rénové avec un nouveau design et des informations plus riches sur le secteur
2012	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture des 22 Régions par les services de microfinance avec l'installation de l'OTIV Boeny à Besalampy. - Démarrage des premières séries de formations organisées par l'Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance (APIMF) - Evaluation finale de la Stratégie Nationale de la MicroFinance 2008-2013 - Validation de la nouvelle Stratégie Nationale de la Finance Inclusive 2013-2017 - Adhésion de Madagascar à l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)

Autres événements

Années	Autres événements
2010	- 10 ^{ème} anniversaire de OTIV ANTANANARIVO
2011	<ul style="list-style-type: none"> - 10^{ème} anniversaire de OTIV DIANA - 15^{ème} anniversaire du Réseau TIAVO - 10^{ème} anniversaire de CEFOR

REALISATIONS DE L'AXE STRATEGIQUE 1

AMELIORATION DU CADRE ECONOMIQUE, LEGAL ET REGLEMENTAIRE POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET SECURISE DU SECTEUR

- Assainissement du secteur microfinance dans la Région Atsinanana : ACOA

La discordance de vue dans la gestion d'une institution de microfinance de type mutualiste au niveau du réseau OTIV Toamasina a conduit la scission de ce réseau en deux entités : l'OTIV-Zone Littoral (OTIV-ZL) et l'Association des Caisses OTIV Autonomes (ACOA). L'exercice des activités de microfinance dans la région Atsinanana par les deux entités reste conflictuel tant que les conditions suivantes ne soient remplies : clarification des comptes financiers de chaque institution, résolution des conflits juridiques opposant les deux parties, régularisation de la situation de l'ACOA vis-à-vis de la loi en vigueur. Il est à souligner que les dépôts des membres de l'ACOA, s'élevant à 4 milliards MGA, constituent un risque socio-économique énorme pour la région. La première assemblée générale d'élection des dirigeants de l'ACOA a eu lieu le 18 décembre 2010.

- Intermédiaires en Opération de Banque (IOB)

En 2010, la Banque Centrale de la Madagascar, à travers la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), a procédé à l'élaboration d'un projet de texte relatif aux Intermédiaires en Opération de Banque. Par ailleurs, des études sur la réglementation de la monnaie électronique et du mobile banking, ont été réalisées suite au développement de l'activité de transfert d'argent en téléphonie mobile à Madagascar.

????A cet effet, trois opérateurs en téléphonie mobile ont obtenu chacun une autorisation en qualité d'IOB. ????(autorisations provisoires ? étant donné que cela reste au niveau de projet de texte)

REALISATIONS DE L'AXE STRATEGIQUE 2

OFFRE VIABLE ET PERENNE DE PRODUITS ET SERVICES ADAPTES, DIVERSIFIES ET EN AUGMENTATION, NOTAMMENT DANS LES ZONES NON ENCORE COUVERTES PAR LES IMF PROFESSIONNELLES

- Fusion de l'IM-AECA et du réseau OTIV Antananarivo (2010)

L'ex- IM-AECA est une institution de microfinance à vocation mutualiste implantée depuis 1990 dans la zone de Marovoay. Confrontée à de graves problèmes institutionnels et financiers, cette institution a été menacée de fermeture si des mesures appropriées n'étaient pas prises.

La concertation de toutes les parties prenantes (CNMF, SG/CSBF, AGEPASEF, Ministère de l'Agriculture, OTIV Antananarivo), a permis de décider la fusion-absorption de cette institution par le réseau OTIV Antananarivo. L'objectif visé a été de pérenniser les activités de microfinance afin de répondre aux besoins financiers de proximité exprimés par les paysans de la Région, surtout ceux du secteur rizicole.

Conformément aux grandes lignes du plan de redressement élaboré par le réseau OTIV Antananarivo, l'assainissement de l'ex IM-AECA est en bonne voie. L'assemblée générale de la neuvième caisse du réseau OTIV Antananarivo, dénommée OTIV Basse Betsiboka, a eu lieu le 10 décembre 2010.

- Accompagnement de l'OTIV BOENY pour la régularisation de sa situation vis-à-vis de la réglementation (2010)

L'approche mutualiste des OTIV a favorisé l'engouement de la population de la Région Boeny qui s'est traduit par une augmentation rapide du nombre des membres dont l'effectif a atteint 8.000 moins d'un an après son ouverture (OTIV Boeny a démarré ses activités en décembre 2009). Ces membres sont répartis dans 7 points de service. Pour maîtriser les risques pesant sur les dépôts des membres (1,5 milliards d'Ariary à fin septembre 2010), le suivi de la régularisation de la situation de l'institution vis-à-vis de la réglementation s'est avéré primordiale. OTIV Boeny a déposé son dossier de demande d'agrément auprès du Secrétariat Général de la CSBF en novembre 2010.

- Appuis financiers aux IMF (2010-2011-2012)

L'allocation des appuis techniques et financiers en faveur du secteur de la microfinance est délibérée par le Comité d'Investissement réunissant la CNMF, le Ministère de l'Agriculture, la Banque Centrale de Madagascar et les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur.

Au titre de l'année 2010 : 90 000 USD

Institutions	Objet	Montant	Sources
ACCES BANQUE MADAGASCAR	Ouverture de deux agences en milieu rural : Imerintsiatosika et Mahitsy	90 000 USD	PAFIM/PNUD/FENU

Au titre de l'année 2011 : 659 235

Institutions	Objet	Montant	Sources
CECAM	Réallocation de fonds CAE ¹	81 200 USD	PAFIM/PNUD/FENU
	Implantation des caisses dans la Région Atsimo Andrefana	250 000 USD	PAFIM/PNUD/FENU
	Allocation de FIR ²	252 569 775 MGA	PROSPERER/FIDA
OTIV TANA	Réallocation de fonds CAE	81 350 USD	PAFIM/PNUD/FENU
VOLA MAHASOA	Réallocation de fonds CAE	33 900 USD	PAFIM/PNUD/FENU
APIMF	Allocation de FRIF ³	48 055 USD	PAFIM/PNUD/FENU
TIAVO	Allocation de FIR	76 888 900 MGA	PROSPERER/FIDA

Au titre de l'année 2012 : 678 095 USD

Institutions	Objet	Montant	Sources
ACEP	Mise en place de SIG	45 000 USD	PROSPERER-FRIF
PAMF	Finalisation mise en place SIG	80 000 USD	PROSPERER-FRIF
VOLA MAHASOA	Mise en place de SIG	30 000 USD	PROSPERER-FRIF
	Renforcement portefeuille de prêts et celui des capacités des Agents	96 895 USD	
OTIV TANA	Informatisation du Réseau	55 000 USD	PROSPERER-FRIF
	Développement CAE	140 000 USD	PAFIM/PNUD/FENU
APIMF	Subvention d'exploitation	40 000 USD	PROSPERER-FRIF
SIPEM	Nouvelle agence et densification clients	50 000 USD	PAFIM-PROSPERER
CECAM	Mise en place CAE Analamanga	81 200 USD	PAFIM/PNUD/FENU
TIAVO	Développement CAE (Manakara, Mananjary, Farafangana)	60 000 USD	PAFIM/PNUD/FENU

- **Projet A**gence d'Exécution du Projet MicroFinance AGEPMF (2010)

L'AGEPMF est un projet financé par la Banque Mondiale qui a pour but de promouvoir le secteur de la microfinance à Madagascar en vue de l'amélioration des revenus et de la lutte contre la pauvreté. Prévu initialement pour 15 ans, le projet a commencé en 1999 et a été divisé en trois phases distinctes qui sont les suivantes:

Phase 1 : Mise en place du cadre légal d'exercice de la profession, mise en place des institutions de la microfinance (création IMF, formation, études);

Phase 2 : Développement des institutions de microfinance : extension géographique et densification des institutions existantes ;

Phase 3 : Pérennisation des actions des institutions de microfinance.

L'AGEPMF a financé les activités prévues dans le projet, réparties dans 4 provinces de Madagascar (Antsiranana, Toamasina, Fianarantsoa et Antananarivo) et en partenariat avec les réseaux OTIV et TIAVO.

¹ Crédit Avec Education

² Fonds de Renforcement Institutionnel

³ Fonds de Renforcement Institutionnel et Financier

En 2010, l'AGEPMF a financé 5 réseaux avec 225 caisses de base qui comptent environ 332.050 membres, pour un volume d'épargne de plus de 20 milliards MGA et un volume de crédit de plus de 12 milliards de MGA.

Suite à la suspension du financement de la Banque Mondiale en 2009, la reprise du projet n'a été effective qu'en mai 2010. Ainsi, les appuis aux Institutions de MicroFinance ont continué en 2010. En plus des paiements des arriérés du projet touchant les salaires et charges de fonctionnement, les réseaux d'IMF ont obtenus les subventions à hauteur de 2.577.036.224 MGA réparties comme suit :

- OTIV Diana	685.627.476 MGA
- OTIV Antananarivo	801.185.294 MGA
- OTIV Toamasina	449.593.709 MGA
- OTIV Ambatondrazaka	640.630.224 MGA

Suite à la clôture du Projet AGEPMF, le Programme d'Appui aux Services Financiers (PASEF) a pris la relève. En effet, conformément aux souhaits du Gouvernement malagasy et de la Banque Mondiale, toutes les conditions nécessaires au lancement officiel du PASEF ont été réunies, notamment l'approvisionnement du compte bancaire du projet et la clôture officielle du projet AGEPMF. En plus de la poursuite des appuis en faveur du secteur de la microfinance, ce nouveau projet englobera également différentes actions de réforme ou d'appui du secteur financier telles que :

- Amélioration de l'environnement juridique et judiciaire du secteur financier à Madagascar (caisse de retraites, code des assurances);
- Amélioration de la qualité des informations financières (centrale des risques, bases des données);
- Lancement d'un programme de formation durable pour la microfinance ;
- Renforcement de la solidité et intégrité des institutions financières ;
- Renforcement de la supervision du système financier ;
- Diversification des institutions et des produits financiers.

L'ancienne structure du Projet MicroFinance (AGEPMF) avec l'équipe en place ont assuré la coordination et la gestion du nouveau projet PASEF. Toutefois, des améliorations ont été apportées pour l'adaptation du nouveau champ d'actions du nouveau projet, notamment sur la composition des organes de gestion. La gestion de ce nouveau projet se fera en trois niveaux :

- Organe d'administration : le Comité de pilotage ;
- Organe d'exécution et de gestion : l'Unité de Coordination Projet (Secrétariat Exécutif de l'AGEPASEF) ;
- Organe souverain : l'Assemblée Générale.

Il est à noter que l'unité de coordination du nouveau projet AGEPASEF, a pu réunir toutes les conditions de mise en œuvre effective du projet. Ainsi, une avance de démarrage, de 350.000 USD, a été virée par la Banque Mondiale au compte bancaire du projet, au mois de décembre 2010.

- Renforcement des capacités des différents acteurs du secteur (2011-2012)

Pour l'année 2011, grâce aux appuis de divers partenaires techniques et financiers :

- 17 personnes issues du secteur de la microfinance malagasy ont pu bénéficier du Programme de formation en microfinance « Boulder »
- 9 personnes issues du secteur ont participé au Sommet Mondial du Microcrédit du 14 au 17 novembre 2011 à Valladolid en Espagne

- 4 personnes issues du secteur ont participé au forum des leaders africains sur la tarification transparente qui s'est tenu à Nairobi Kenya du 5 Octobre au 7 Octobre 2011. Ce forum a permis de formuler un projet pour réglementer l'éducation financière et la tarification transparente des services financiers

Au niveau international, l'intérêt croissant lié aux taux d'intérêts, à la transparence, et l'impact de la crise financière mondiale, ont poussé les praticiens, les bailleurs de fonds, les associations et réseaux et les gouvernements à reconnaître un besoin important de s'assurer que les IMF, prennent des mesures pour protéger les clients à faible revenu, contre tous produits financiers à risques, et pour s'assurer que tous les clients sont traités de manière convenable. Conscient des enjeux sur la protection des clients des services microfinanciers, en 2011, la CNMF avec le soutien du programme PAFIM et l'appui technique de l'UNCDF, a mené le premier atelier de sensibilisation sur les Principes de Protection des Clients à Antananarivo. En 2012, cet atelier a été poursuivi dans la région DIANA et a permis ainsi aux IMF de cette région de prendre connaissance des principes de protection des clients.

Par ailleurs, l'appui délibéré par le Comité d'Investissement au profit de l'Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance (APIMF) a permis d'organiser des séances de formation pour renforcer la capacité des agents des IMF dans leur profession. Les thèmes de ces séances de formation ont été :

- Contrôle interne et audit interne des IMF
- Plan comptable des établissements de crédit
- Technique de recouvrement des créances
- Formation des formateurs sur la gouvernance des IMF
- Formation des formateurs sur l'éducation financière

- Réalisations de différentes études sur le secteur (2011-2012)

Au cours de l'année 2011, quatre grandes études ont été réalisées en partenariat avec des partenaires techniques et financiers (PTF) à savoir sur :

- L'opportunité sur le mobile banking,
- Le refinancement du secteur,
- L'Analyse du cadre légal, réglementaire et fiscal du secteur de la microfinance à Madagascar,
- L'Identification des besoins d'appui des IMF non formelles pour la Région Analamanga.

Suite à l'étude d'opportunité de mobile banking diligentée en 2011, la CNMF avec le soutien de l'AFD a mené en 2012 l'étude de faisabilité de la mise en place d'un dispositif de mobile banking favorisant l'inclusion financière à Madagascar. Un projet de promotion de la banque à distance à Madagascar, dont la mise en œuvre effective est prévue pour 2013, a été formulé pour obtenir le financement de l'AFD. Les principaux enjeux dudit projet s'articulent autour des points suivants :

- un meilleur accès de la population aux services financiers surtout pour celle se trouvant dans les zones rurales enclavées
- une réduction des coûts de l'accès aux services financiers pour les bénéficiaires
- amélioration des offres de services des IMF, iv) une réduction des coûts opérationnels des IMF, etc.

REALISATIONS DE L'AXE STRATEGIQUE 3

ORGANISATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MANIERE A PERMETTRE UNE BONNE STRUCTURATION DU SECTEUR, UNE COORDINATION EFFICACE DU SECTEUR ET UNE CONDUITE EFFICIENTE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE

- Mise en place de l'Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance APIMF (2010)

La loi régissant les activités de la microfinance, en son chapitre IV, article 61 à 66 prévoit la mise en place de l'APIMF. Ainsi, en partenariat avec le PNUD, la CNMF a initié l'étude y afférente dont les résultats ont été validés le 11 février 2010. L'assemblée Générale Constitutive et l'élection des membres des trois organes de l'APIMF ont été organisées le 2 juillet 2010. Sur le plan logistique, l'appui du PNUD a permis l'acquisition des matériels et mobiliers de bureau de ladite association.

- Amélioration du système d'information et de communication du secteur (2010-2011-2012)

- Opérationnalisation de la base de données sur les activités de microfinance à Madagascar :

Lancée officiellement le 20 octobre 2010, la base de données sur les activités du secteur de la microfinance à Madagascar est accessible à partir du site officiel de la microfinance à Madagascar www.madamicrofinance.mg. Des séances de sensibilisation et de formation auprès des différents responsables de six Régions pilotes (Analamanga, Vakinankaratra, Haute Matsiatra, Atsimo Andrefana, Atsinanana et Boeny), ont été préalablement réalisées.

- Amélioration du site web de la microfinance à Madagascar :

Dans l'objectif d'améliorer davantage les outils et supports de communication du secteur et considérant les avancées technologiques actuelles, la CNMF a procédé à la « refonte » du site officiel du secteur de la microfinance à Madagascar (www.madamicrofinance.mg) . Ayant démarré en mars 2011, les travaux consistaient à revoir le design et le contenu de ce site pour que ce dernier serve d'outil de référence incontournable lorsqu'on parle de microfinance à Madagascar. Ainsi, depuis juin 2011, le secteur de la microfinance à Madagascar bénéficie d'un nouveau site caractérisé par : une interactivité avec la base de données du secteur, un nouveau design, des informations plus riches et une administration assouplie.

- Elaboration et test d'un nouveau canevas de collecte de données auprès des IMF pilotes (Régions Analamanga, Vakinankaratra, Boeny)

Lancée depuis 2004, la fiche de suivi trimestriel utilisée actuellement par le secteur de la microfinance à Madagascar (via CNMF) ne répond plus aux besoins d'informations requis pour la promotion et la coordination du secteur, le suivi et l'évaluation de sa performance, le suivi-évaluation de la SNMF ainsi qu'aux besoins d'informations particuliers des différentes parties prenantes (IMF, APIMF, Autorités Supérieures, Prestataires de Services, Etudiants, etc.).

Face à cette situation, la CNMF et l'APIMF ont mené une séance de travail pour la mise à jour de la fiche de suivi trimestriel usitée actuellement et à l'issue de laquelle un nouveau canevas de collecte de données a été élaboré, finalisé et testé.

- Lancement des travaux d'harmonisation du système de collecte de données sur le secteur en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CSBF et l'APIMF

Les IMF sont confrontées à plusieurs déclarations de données, avec des canevas différents selon les besoins des différentes entités suivantes : i) auprès du Secrétariat Général de la CSBF en tant que superviseur du secteur, ii) de la CNMF en tant que tutelle du secteur et iii) de l'APIMF en tant qu'association regroupant toutes les IMF agréées à Madagascar. Toutefois, une grande partie des besoins en informations de ces entités est similaire.

Face à cette problématique, des réunions techniques entre ces trois entités ont été organisées en 2012 et seront poursuivies durant l'année 2013. L'objectif principal consiste à harmoniser la collecte de données auprès des IMF à Madagascar.

- Restructuration du Centre de Ressources et de Documentation au sein de la CNMF

Le Centre de Ressources et de Documentation au sein de la CNMF a été opérationnel depuis l'année 2011. Les visiteurs du Centre sont essentiellement composés d'étudiants des Centres Universitaires et des grandes écoles privées dans le cadre de l'élaboration de leurs mémoires de fin d'études. Au cours de l'année 2012, une restructuration du Centre de Ressources et de Documentation a été menée dont le reclassement physique des documents, la recodification et étiquetage des documents reclassés et la préparation de la mise en place d'un nouvel outil informatisé pour la gestion du Centre (prévu pour 2013).

- Participation aux différentes manifestations ayant pu intéresser le secteur de la microfinance : 7ème Foire de l'Élevage et des Productions Animales (FEPA 2012), 14ème édition de la Foire Internationale de l'Économie Rurale de Madagascar (FIER-MADA 2012), séance de présentation du secteur de la microfinance auprès du Groupe Sectoriel - Secteur Privé (GSSP).

- Suivi des différents Programmes et Projets intervenant dans le secteur (2010-2011-2012)

Des missions de suivi ont été réalisées conjointement avec les partenaires techniques et financiers concernés pour les différents programmes appuyant le secteur de la microfinance :

- suivi de la mise en œuvre au niveau régional des conventions signées avec les IMF partenaires du programme PROSPERER dans les Régions Sofia, Analamanga, Itasy, Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany,
- suivis annuels de la mise en œuvre de la sous-composante 3.2 du projet AROPA dans les Régions Anosy et Haute Matsiatra
- suivi sur terrain des conventions signées avec les IMF partenaires du programme PAFIM dans la Région Atsimo Andrefana.

Ces différentes missions de suivi ont permis de formuler des recommandations à l'attention des différentes parties prenantes pour assurer un meilleur accès aux services financiers de la population, particulièrement des cibles respectives de chaque projet ou programme.

- Evaluation finale de la Stratégie Nationale de la MicroFinance SNMF 2008-2012 (2012)

L'évaluation de la Stratégie Nationale de la MicroFinance (SNMF 2008-2012) avait comme principaux objectifs de faire l'état des lieux du secteur de la microfinance, d'en relever les forces et faiblesses et de formuler des recommandations par rapport à la formulation de la nouvelle Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI 2013-2017). (Cf. synthèse des résultats de l'évaluation [à la page XXXX](#))

- Formulation de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) pour la période 2013 – 2017 (2012)

Le document de la SNFI 2013-2017 a été validé par l'ensemble des acteurs du secteur en décembre 2012. Son élaboration a bénéficié des leçons apprises de la mise en œuvre de la SNMF 2008-2012, consignées dans le document d'évaluation, réalisé en juillet 2012.

Une mission d'appui à la formulation de la SNFI 2013-2017 a été réalisée dans les Régions Boeny, Betsiboka, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Sofia et Diana. Elle a eu comme principal objectif de collecter, analyser et synthétiser les données et informations recueillies auprès des IMF et des autres acteurs concernés dans les zones sus citées. Ainsi, cette mission a joué un rôle essentiel dans la collecte des informations nécessaires à la formulation de la SNFI.

L'élaboration de la SNFI a suivi un processus consultatif consistant à rencontrer les intervenants à plusieurs reprises de façon regroupée et individuelle pour obtenir les avis sur la problématique et les orientations à prendre avant même l'atelier national de validation. Un comité restreint a été responsable de la coordination des travaux et a pu émettre des avis tout au long du cheminement.

La SNFI se voulait prospective face à un secteur en pleine évolution. Il a été primordial que les intervenants aient la vision nécessaire pour effectuer les ajustements qui y sont proposés.

La SNFI est en adéquation avec les politiques et orientations en vigueur et compte tenu du contexte en changement, elle a été adaptée aux futurs documents de planification nationale, afin de respecter les priorités du Gouvernement. Elle est déjà en cohérence avec la proposition de Stratégie Nationale de Finance Rurale (SNFR). Quatre axes stratégiques ont été définis dans le document de SNFI :

- Axe 1 : Le soutien de la demande de produits et services financiers
- Axe 2 : Le développement de l'offre de produits et services financiers
- Axe 3 : La coordination et le plaidoyer de la finance inclusive
- Axe 4 : Le cadre légal, la supervision et l'environnement de la finance inclusive

STATISTIQUES CONSOLIDEES DES ACTIVITES DE MICROFINANCE

Notes préliminaires

1. Une approche sectorielle a été adoptée dans le cadre de l'élaboration de ce rapport. A cet effet, les statistiques présentées dans le présent document concernent les données sur l'ensemble des Institutions de Microfinance (IMF), celles relatives aux deux (02) banques territoriales spécialisées et d'un établissement financier.
2. Par ailleurs, il convient de préciser que ces données statistiques ont été obtenues à partir des fiches déclaratives périodiques (trimestrielles) en provenance de toutes les institutions évoquées supra. Les données correspondantes à la réalisation de quelques IMF n'ayant pas parvenu leurs fiches pour un trimestre donné ont été estimées.
3. Les données de l'établissement financier pour l'année 2010 n'ont pas été intégrées dans les statistiques sur le secteur compte tenu de son indisponibilité lors de la production desdites statistiques.
4. Les réalisations de la Caisse d'Épargne de Madagascar (CEM) ne sont pas encore présentées dans ce rapport.

I. EFFECTIF DES IMF AGREES

1.1 Evolution de l'effectif des IMF agréées entre 2010 à 2012

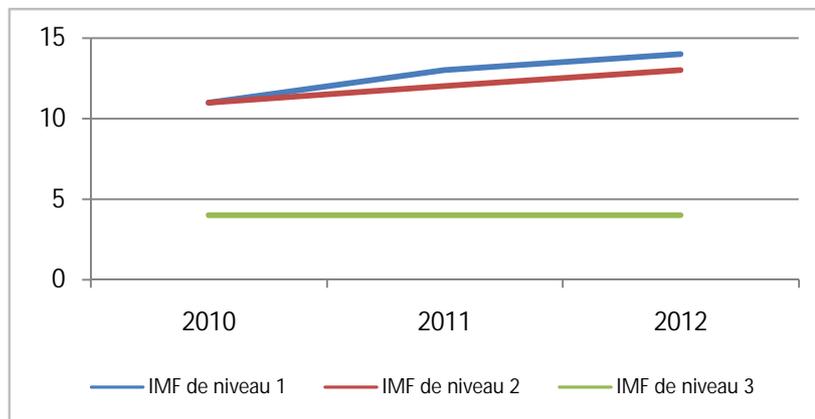
Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre des IMF agréées durant la période 2010 à 2012 dont la progression est de l'ordre de 19,23%, en passant de 26 IMF agréées en 2010 à 31 IMF agréées en 2012. En effet, 5 IMF ont obtenu leur autorisation d'exercer (licence pour les IMF de niveau 1 et agrément pour les IMF de niveau 2) entre 2010 à 2012 dont 3 IMF de niveau 1 et 2 IMF de niveau 2.

Tableau : Evolution de l'effectif des IMF agréées

Rubriques	2010	2011	2012	Variation (base année 2010)	
				En valeur	En %
IMF de niveau 1	11	13	14	3	27,27%
IMF de niveau 2	11	12	13	2	18,18%
IMF de niveau 3	4	4	4	0	0,00%
Total nombre d'IMF agréées	26	29	31	5	19,23%

Au 31/12/2012, 31 IMF agréées⁴ ont été recensées sur le secteur de la microfinance à Madagascar dont 14 IMF de niveau 1, 13 IMF de niveau 2 et 4 IMF de niveau 3.

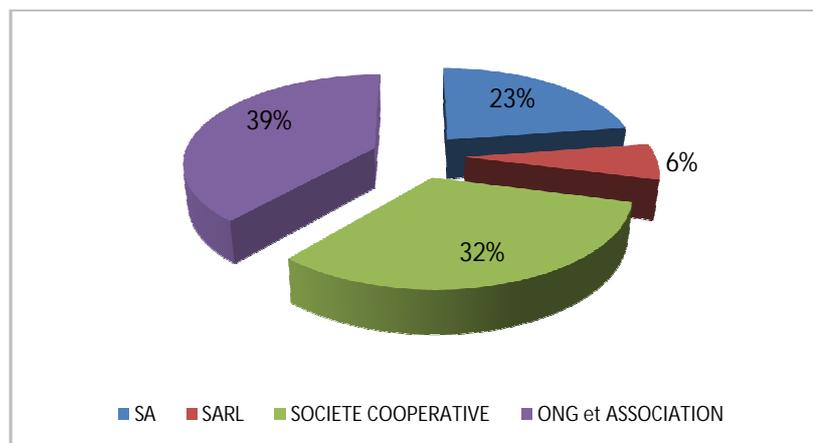
⁴ Suivant les dispositions de la loi 2005-016 relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance à Madagascar



1.2 Effectif des IMF agréées selon leur forme juridique au 31/12/2012

Le tableau suivant met en exergue la forme juridique des 31 IMF agréées au 31 décembre 2012.

Rubriques	SA	SARL	SOCIETE COOPERATIVE	ONG et ASSOCIATION	Total
IMF de niveau 1	1	1	0	12	14
IMF de niveau 2	3	1	9	0	13
IMF de niveau 3	3	0	1	0	4
Total	7	2	10	12	31



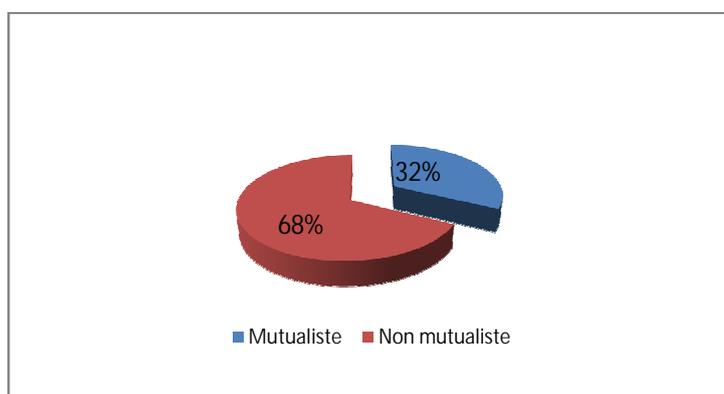
En fin 2012,

- 39% des IMF sont constituées sous forme d'ONG ou association, ce sont principalement les IMF de niveau 1,
- 32% sous forme de société coopérative, ce sont principalement les IMF de niveau 2 mutualistes,
- 23% sous forme de société anonyme, ce sont principalement les IMF de niveaux 2 et 3 non mutualistes, et
- Seuls 6% des IMF sont constituées sous forme de société à responsabilité limitée (Sarl), il s'agit de deux IMF non mutualistes de niveaux 1 et 2.

1.3 Effectif des IMF agréées selon leur caractère (mutualiste ou non mutualiste) au 31/12/2012

Au 31/12/2012, en termes d'effectif, 68% des IMF à Madagascar sont de type non mutualiste contre 32% pour les IMF mutualistes.

Rubriques	Mutualiste	Non mutualiste	Total par niveau
IMF de niveau 1	0	14	14
IMF de niveau 2	9	4	13
IMF de niveau 3	1	3	4
Total selon leur caractère	10	21	31



II. POINTS DE SERVICES DU SECTEUR

2.1 Evolution du nombre de points de services entre 2010 à 2012 selon les catégories d'établissement de crédit

Le nombre de points de services du secteur de la microfinance à Madagascar a augmenté de 84 unités, en passant de 700 en 2010 à 784 en fin 2012, soit un accroissement de 12%. La croissance en pourcentage du nombre de points de services entre 2010 et 2012 par catégories d'institutions se présente comme suit :

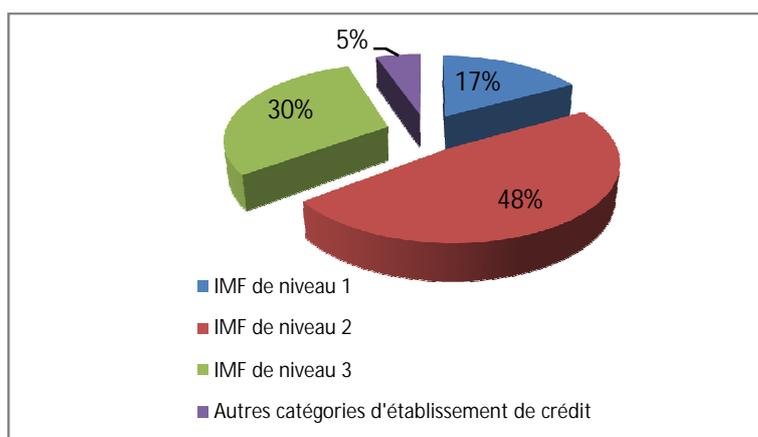
- 2% pour les IMF de niveau 1,
- 15% pour les IMF de niveau 2,
- 5% pour les IMF de niveau 3, et
- 24% pour les autres catégories d'établissement de crédit.

Tableau: Evolution du nombre de points de services de 2010 à 2012

Rubriques	2010	2011	2012	Variation (base année 2010)	
				En valeur	En %
Nombre de guichet ou agence des IMF de niveau 1 ⁵	131	133	133	2	2%
Nombre de points de services des IMF de niveau 2	328	350	378	50	15%
Nombre de points de services des IMF de niveau 3	221	223	232	11	5%
Nombre de guichet ou agence des autres catégories d'établissement de crédit	20	33	41	8	24% ⁶
Total nombre de points de services	700	739	784	84	12%

2.2 Répartition des points de service du secteur par niveau d'IMF et par catégories d'établissement de crédit en fin 2012

Presque la moitié du nombre total des points de services offrant des services financiers de proximité appartient aux IMF de niveau 2, en particulier celles de type mutualiste.

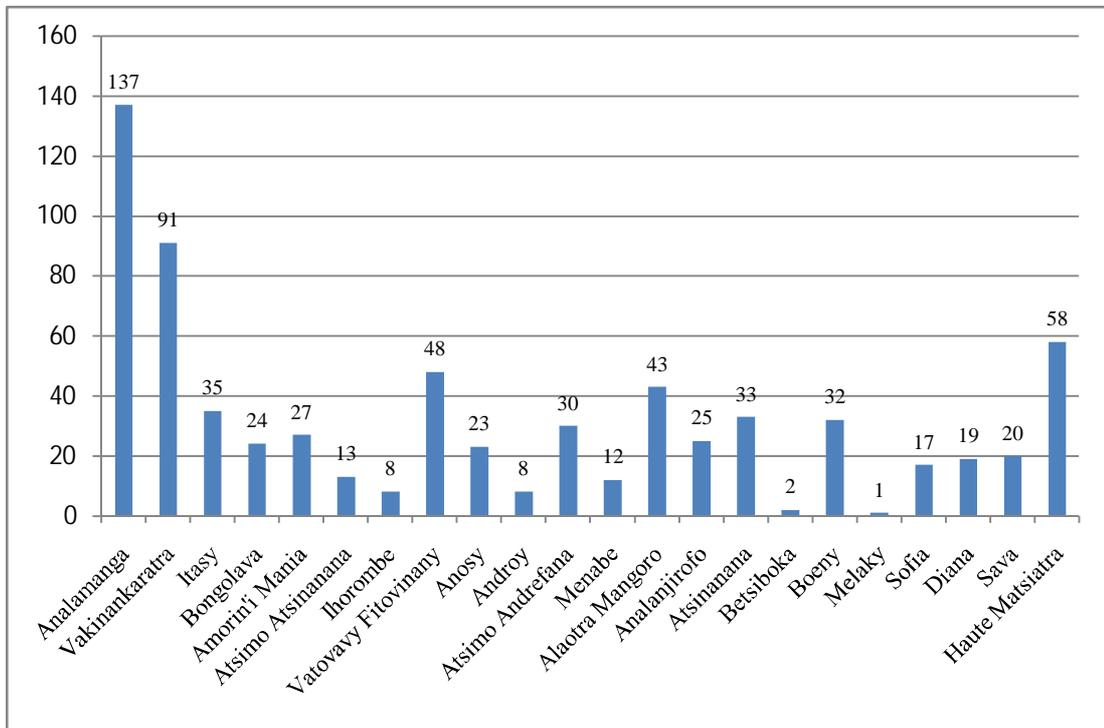


2.3 Répartition des points de service du secteur par région en fin 2012

Le graphique ci-après donne un aperçu de la couverture par le secteur des 22 régions administratives de Madagascar en fin 2012.

⁵ Le nombre de points de services des IMF de niveau 1 paraît plus élevé étant donné que le nombre d'association de crédit d'une IMF (au nombre de 76) a été considéré comme points de service.

⁶ Exceptionnellement, pour les autres catégories d'établissement de crédit, l'année de base est celle de 2011 (Cf. note préliminaire n°3)



L'inégale répartition par région des points de services du secteur de la microfinance est mise en exergue dans le graphique ci-dessus. Citons entre autres le cas des régions Analamanga et Vakinankaratra qui disposent respectivement de 137 et 91 points de services contre 1 et 2 points de services uniquement pour les régions Melaky et Betsiboka.

III. NOMBRE DE MEMBRES ET/OU CLIENTS ET TAUX DE PENETRATION

3.1 Evolution du nombre de membres et/ou clients et du taux de pénétration

Le taux de pénétration des ménages est passé de 17,5% en 2010 à 22,69% en 2012, soit une hausse de plus de 5 points. Ainsi, en fin 2012, le secteur a touché plus de 980 000 bénéficiaires. La croissance en pourcentage du nombre de membres et/ou clients entre 2010 et 2012 par catégories d'institutions se présente comme suit :

- 70% pour les IMF de niveau 1,
- 24% pour les IMF de niveau 2,
- 23% pour les IMF de niveau 3, et
- 39% pour les autres catégories d'établissement de crédit.

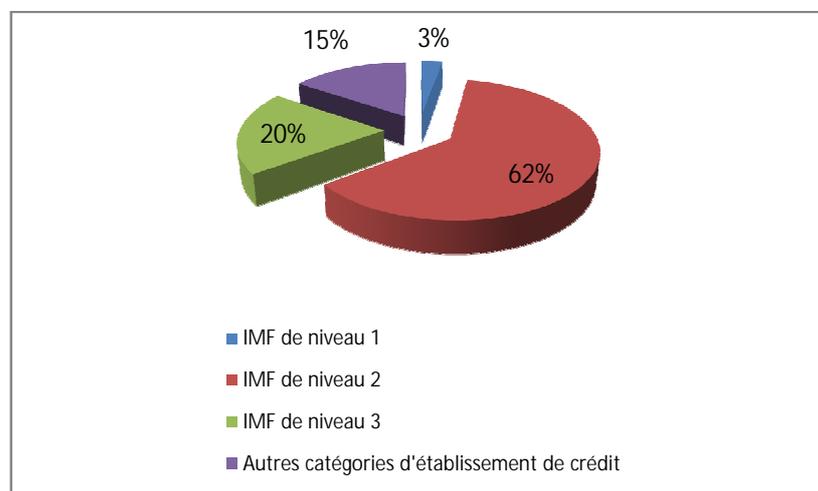
Tableau: Evolution du nombre de membres et/ou clients et du taux de pénétration de 2010 à 2012

Rubriques	2010	2011	2012	Variation (base année 2010)	
				En valeur	En %
IMF de niveau 1	15 492	19 792	26 407	10 915	70%
IMF de niveau 2	491 414	537 760	610 890	119 476	24%

IMF de niveau 3	159 580	177 322	195 746	36 166	23%
Autres catégories d'établissement de crédit	67 378	109 466	151 640	42 174	39% ⁷
Nombre de membres/clients	733 864	844 340	984 683	250 819	34%
Taux de pénétration des ménages	17,5%	19,5%	22,69%	+ 5 points	-

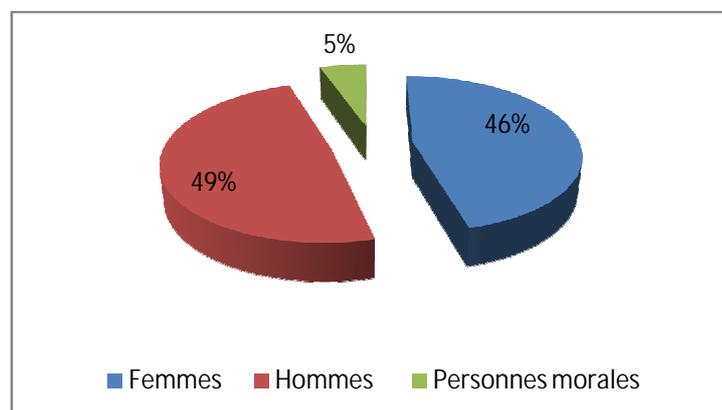
3.2 Répartition du sociétariat et de la clientèle par niveau d'IMF et par catégories d'établissement de crédit au 31/12/2012

En fin 2012, le nombre de clients et/ou membres des IMF de niveaux 2 et 3 représente plus de 80% du total du nombre de clients et/ou membres du secteur de la microfinance à Madagascar, contre 15% pour les autres catégories d'établissement de crédit et 3% pour les IMF de niveau 1 (Cf. Graphique ci-dessous).



3.3 Répartition du sociétariat et de la clientèle du secteur selon le genre en fin 2012

Au 31/12/2012, le sociétariat et la clientèle du secteur sont constitués de 480 504 hommes (soit 49%), 452 153 femmes (soit 46%) et 52 026 personnes morales (soit 5%).



⁷ Exceptionnellement, pour les autres catégories d'établissement de crédit, l'année de base est celle de 2011 (Cf. note préliminaire n°3)

IV. ENCOURS DE CREDIT DU SECTEUR

4.1 Evolution de l'encours de crédit du secteur

L'encours de crédit du secteur a augmenté plus de 135 milliards d'Ariary entre la période 2010 à 2012, en passant de 177,8 milliards en 2010 à 314,8 milliards en fin 2012, soit une hausse de 77%. Par ailleurs, la croissance en pourcentage du volume des encours de crédit par catégories d'institutions durant cette période se décline comme suit :

- 37% pour les IMF de niveau 1,
- 62% pour les IMF de niveau 2,
- 78% pour les IMF de niveau 3, et
- 33% pour les autres catégories d'établissement de crédit.

Tableau: Evolution de l'encours de crédit du secteur de 2010 à 2012 (en millions d'Ariary)

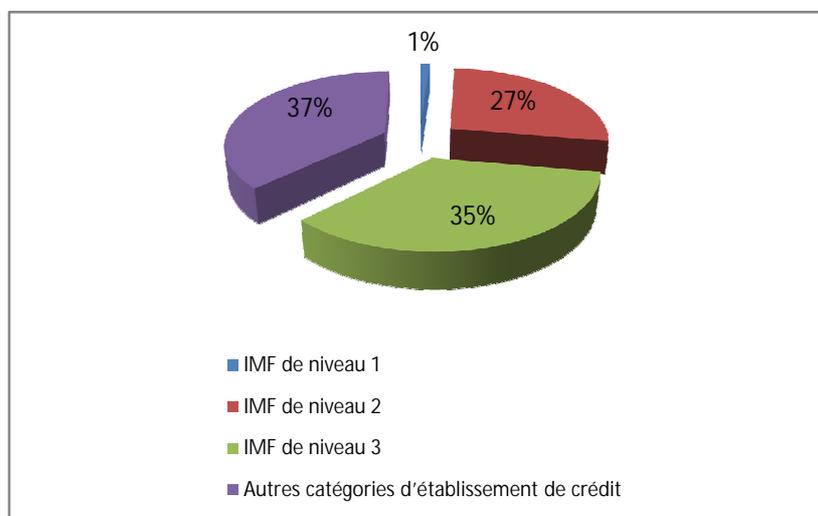
Rubriques	2010	2011	2012	Variation (base année 2010)	
				En valeur	En %
IMF de niveau 1	2 173	2 283	2 986	813	37%
IMF de niveau 2	51 932	71 819	84 331	32 399	62%
IMF de niveau 3	61 590	84 386	109 711	48 121	78%
Autres catégories d'établissement de crédit	62 173	88 437	117 763	29 327	33% ⁸
Total encours de crédits	177 868	246 925	314 791	136 923	77%

4.2 Part de marché des différentes catégories d'établissement de crédit en termes d'encours de crédit au 31/12/2012

Au 31/12/2012, la part de marché des différentes catégories d'établissement de crédit en termes d'encours de crédit se présente comme suit (Cf. graphique ci-dessous) :

- 37% pour les autres catégories d'établissement de crédit,
- 35% pour les IMF de niveau 3,
- 27% pour les IMF de niveau 2, et
- 1% pour les IMF de niveau 1.

⁸ Exceptionnellement, pour les autres catégories d'établissement de crédit, l'année de base est celle de 2011 (Cf. note préliminaire n°3)



V. ENCOURS D'ÉPARGNE ET/OU DE DÉPÔT DU SECTEUR

5.1 Evolution de l'encours d'épargne et/ou de dépôt du secteur

L'encours d'épargne présentée ci-dessous regroupe à la fois les encours d'épargne/dépôt volontaires et obligatoires. Toutefois, il convient de souligner qu'environ 90% du volume des encours d'épargne du secteur concernent les épargnes volontaires effectuées par les membres et les clients des IMF et des autres catégories d'établissement de crédit. Il englobe également les dépôts institutionnels (dépôt à vue des entreprises du secteur privé, etc.) détenus principalement par les IMF de niveau 3 et les banques territoriales spécialisées en microfinance.

Tableau: Evolution de l'encours d'épargne du secteur de 2010 à 2012 (en millions d'Ariary)

Rubriques	2010	2011	2012	Variation (base année 2010)	
				En valeur	En %
IMF de niveau 1 ⁹	652	699	778	126	19%
IMF de niveau 2	68 347	90 804	106 738	38 392	56%
IMF de niveau 3	16 984	29 116	43 986	27 002	159%
Autres catégories d'établissement de crédit	50 461	74 873	82 027	31 566	63%
Total encours d'épargne et/ou de dépôt	136 443	195 492	233 530	97 086	71%

Le volume d'encours d'épargne du secteur a augmenté de 71% entre 2010 et 2012, en passant de 136 milliards d'Ariary en 2010 à 233,5 milliards d'Ariary en 2012. Par ailleurs, la croissance en pourcentage du volume des encours d'épargne par catégories d'institutions durant cette période est présentée comme suit :

- 159% pour les IMF de niveau 3,

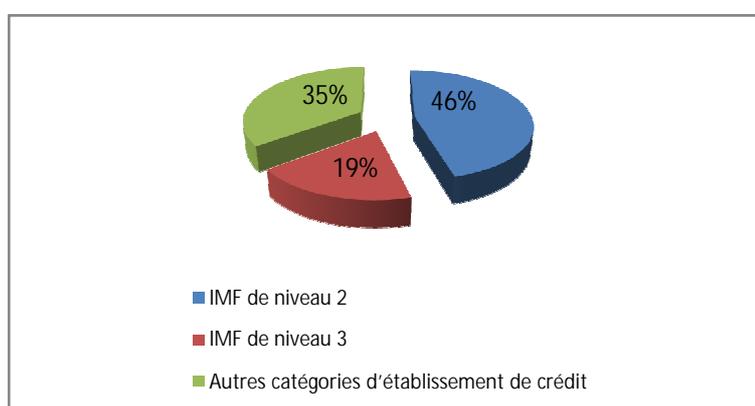
⁹ L'encours d'épargne des IMF de niveau 1 concernent les dépôts obligatoires liés à l'obtention de prêt.

- 63% pour les autres catégories d'établissement de crédit.
- 56% pour les IMF de niveau 2, et
- 19% pour les IMF de niveau 1,

5.2 Part de marché des différentes catégories d'établissement de crédit en termes d'encours d'épargne au 31/12/2012

En fin 2012, la part de marché des différentes catégories d'établissement de crédit en termes d'encours d'épargne se présente comme suit (Cf. graphique ci-dessous) :

- 46% pour les IMF de niveau 2,
- 35% pour les autres catégories d'établissement de crédit, et
- 19% pour les IMF de niveau 3.



VI. EFFECTIF DU PERSONNEL DU SECTEUR

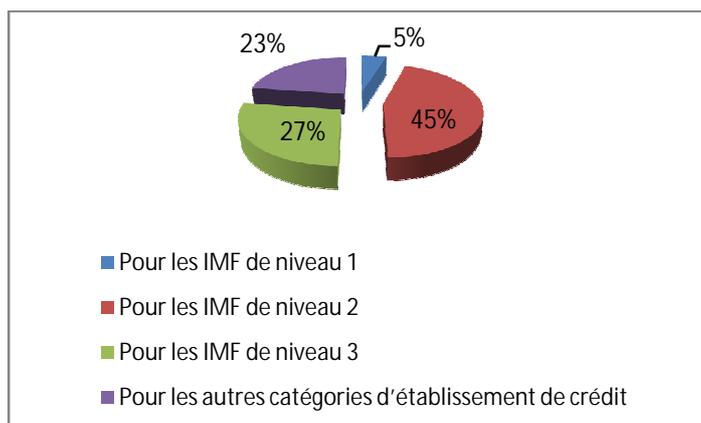
6.1 Evolution des emplois directs créés par le secteur entre 2010 à 2012

En fin 2012, on a enregistré plus de 4500 emplois directs fournis par le secteur de la microfinance à Madagascar, soit une hausse de 25% par rapport à l'année 2010. Il convient de préciser qu'outre ces emplois directs créés, le secteur favorise la création indirecte d'emplois grâce aux activités qu'il finance.

Rubriques	2010	2011	2012	Variation (base année 2010)	
				En valeur	En %
Pour les IMF de niveau 1	175	204	219	44	25%
Pour les IMF de niveau 2	1679	1930	2073	394	23%
Pour les IMF de niveau 3	1087	1218	1258	171	16%
Pour les autres catégories d'établissement de crédit	720	920	1038	318	44%
Total nombre d'emplois directs générés par le secteur	3661	4272	4588	927	25%

6.2 Répartition des emplois directs créés par le secteur par catégories d'établissement de crédit au 31/12/ 2012

Au 31/12/2012, sur un total évalué à plus de 4500 emplois directs générés par le secteur, 45% sont fournis par les IMF de niveau 2, 27% par les IMF de niveau 3, 23% par les autres catégories d'établissement de crédit et 5% par les IMF de niveau 1.



REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES EXERCANT DES ACTIVITES DE MICROFINANCE

Etablissement Financier : 01

Institutions de MicroFinance : 31

Banques territoriales : 03

Niveaux selon la loi N°2005-016 du 29/09/2005	IMF Mutualistes	IMF Non Mutualistes
Niveau 1		§ MAMELASOA § CEFOR § VAHATRA § MAMPITA § SOAHITA § HARDI-FINANCE § MUTUA FIDE § MICROFINANCE § TITEM § ORDIMIC § AGRICRED § VATSY § ODRD § APEM PAIQ S.A. § PAPM
Niveau 2	§ MECI § OTIV DIANA § OTIV BOENY Mahajanga § OTIV TANA § OTIV SAVA § OTIV Alaotra Mangoro § FIVOY § OTIV ZONE « LITTORAL » § TIAVO	§ FI § EAM FINANCES Sarl § VOLAMAHASOA § MADA CREDITO SA
Niveau 3	§ CECAM	§ SIPEM § ACEP Madagascar § PAMF

Etablissement financier : IFRA

Banques territoriales : BOA MADAGASCAR, ACCES BANQUE MADAGASCAR, MICROCREC
MADAGASCAR

LISTE ET COORDONNEES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dénomination/Sigle	Adresses	Téléphone	Mails
ACEP Madagascar	120, Rue Rainandriamampandry Faravohitra Antananarivo 101	22 374 60 / 22 393 44	acep.info@acep-mada.com
AGRICRED	Immeuble CNaPS 67 ha Nord-Est, 6ème étage	033 12 222 60 / 034 74 041 13	info@agricred.net
APEM-PAIQ	Lot III G 54 bis Andrefan'ambohijanahary 101 Antananarivo	020 22 623 30	apem.paiq@moov.mg
CECAM	UNICECAM Lot IVM 104 RD Andohatopenaka 101 - Antananarivo	26 061 93 / 033 02 019 60 / 032 05 487 05	unicecam@unicecam.mg
CEFOR	Logt 941 Cité des 67 Ha Nord Ouest - BP. 4103	22 336 52	cefor@blueline.mg
EAM	Lot 15 B Imerinafovoany Antananarivo 101	034 13 190 91	eamsiege@live.fr
FANAMPIANA IVOARANA « FI »	Lot 0120 E 130 Ivory Antsirabe 110	032 41 860 43	fiantsirabe-vulda@yahoo.fr
FIVOY	Place de l'indépendance, Tsivory Amboasary, BP 91	92 210 14 / 033 02 019 15 / 032 05 482 20	mutuelledumandrare@hotmail.fr
HARDI	Lot A187 Manarintsoa centre	22 299 16	hardi@moov.mg
MADA CREDITO	Lot 1901 cité 67 Ha Nord Est	22 335 79	contact@madacredito.com
MAMELASOA	Lot VD 97 Faliarivo Ambanidia	033 11 618 27	rmijoro55@yahoo.fr
MAMPITA	Lot 39, Parcelle 143, Morafeno, Mahajanga 401 BP 109	032 04 149 47 / 62 929 93	mampita.info@gmail.com
MECI - INSCAE	Maison des produits 67 Ha Tanà 101	034 07 777 19 / 034 07 777 22	meci-inscae@blueline.mg
MUTUA FIDE MICROFINANCE	Lot 59 B1 Vim Antanamasaja -Mahajanga	62 911 36 / 62 923 71	mutua.fide.microfinanza@gmail.com
ODRD	14, Rue des Comores Tanambao III, Antsiranana	034 82 202 00 / 034 82 202 03	odrdimf@ymail.com

ORDIMIC	Evêché Bazarikely BP 47	033 01 500 06 /	ecarev@moov.mg
OTIV Alaotra Mangoro	Villa Marie Lydie Avaradrova nord Ambatondrazaka	54.812.55 / 54 814 81	otivalman@moov.mg
OTIV DIANA	Angle avenue Lally Tollendal Antsiranana 201 BP.363	82 213 03	otivdiego@blueline.mg
OTIV SAVA	Place du marché Sambava 208 BP 106 A	88 922 16 / 88 967 54	otivsava2@moov.mg
OTIV TANA	Lot II L 110 A Ankadivato – Antananarivo BP 7706	22 290 68 / 22 290 69	otivtana@moov.mg
OTIV BOENY Mahajanga	VILLA DISMA Rue de la libération	62 224 77	otivboeny@moov.mg
OTIV Tmtv littoral	Villa Sandry, 25 rue de la libération Toamasina 501	53 323 05	otiv.tmv@moov.mg
PAMF	1 rue Solombavambahoaka Frantsay 77 Antsahavola Tana	22 265 04 / 24 250 33	pamf@pamf.mg
PAPM	Lot IVL 126 bis Andohatopenaka	22 273 07	cda@moov.mg
SIPEM	Lot A 216 H - Andavamamba	22 300 98/ 22 691 01/ 22 691 03 / 033 11 808 35/ 034 14 631 10	sipem@moov.mg
SOAHITA	Lot VK 80 Ter Bis MORARANO Antananarivo 101	22 304 22 / 034 17 553 73 / 033 11 389 40	soahita@gmail.com
TIAVO	Lot D 59/3601 Avenue du Général Leclerc-Ampasambazaha FIANARANTSOA 301	75 509 13 / 032 05 216 48 / 034 14 216 48	tiavo@moov.mg
TITEM	Lot IVM 7 Ambodivona BP 1291 Tanà 101	22 310 83	titem@moov.mg
VAHATRA	1118 G 170 Mahazoarivo Nord, 110 Antsirabe BP 197	033 15 247 47	ongvahatra@gmail.com
VATSY	EVECHE Lot 25 C 30 SOAMALAZA ANTSIRABE	44 488 17	caritasantsirabe@moov.mg
VOLA MAHASOA	24, rue Naka Rabemanantsoa, Antanimena, Lot III 2ème étage	94 418 22	vmahasoa.sa@moov.mg

CONCLUSION (PERSEPTIVES)

CARTOGRAPHIE

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EXERCANT DES ACTIVITES DE MICROFINANCE

30/06/2013

